

# CSA Canjuers - Aéromodélisme

## La Bergerie : Consignes de vol et de sécurité

### O. Préambule

- 0.1. Ces consignes de vol et de sécurité concernent le site de la Bergerie, elle complète la note de service de la section d'aéromodélisme du Club Sportif et Artistique (CSA) de Canjuers.
- 0.2. L'annexe de ce document localise sur une vue la position des repères identifiés dans ces consignes

### 1. Accès au site de la Bergerie

- 1.1. Le site de la Bergerie est accessible depuis la D53 entre Seillans et Mons, par un petit chemin fermé par un portail délimitant le camp militaire de Canjuers.
- 1.2. L'accès au site ne peut se faire qu'avec un véhicule autorisé porteur du badge de l'année. Dans l'hypothèse d'un contrôle, vous devez avoir sur vous l'autorisation d'accès.
- 1.3. L'accès au site de la Bergerie est soumis aux contraintes opérationnelles du camp de Canjuers. Les adhérents seront informés périodiquement des demi-journées autorisées, interdites ou à confirmer. L'accès ne pourra se faire qu'aux périodes autorisées qui sont communiquées en temps réel aux membres (fichier partagé).
- 1.4. A l'arrivée sur le site, vous devez **impérativement refermer la barrière** derrière vous **sans** la verrouiller.
- 1.5. Deux emplacements de parking sont utilisables :
- Repère ⑤ : parking principal, pour préparer son aéromodèle et disposer de son outillage à proximité,
  - Repère ③ à côté de l'Algéco pour disposer d'un parking à l'ombre, accéder aux moyens stockés dans l'Algéco et décoller à partir de la zone de catapultage des grands planeurs (repère ④).
- 1.6. L'accès au parking principal se fait principalement avant la ligne électrique (Repère ①). Si le terrain est trop détrempé, emprunter l'accès Algéco et traverser la piste à hauteur du point pilote.

- 1.7. L'accès au parking Algéco est possible en poursuivant le chemin jusqu'à la première restanque sous les arbres (repère ②).
- 1.8. Que ce soit en voiture ou à pied, avant de traverser la piste ⑦ ou la zone de catapultage ④, **il est impératif** de s'assurer qu'il n'y ait pas de risque avec les aéromodèles en évolution (finale, passages, ...)
- 1.9. Au départ du site, le dernier doit **impérativement verrouiller la barrière**.
- 1.10. De nombreux troupeaux de mouton et vaches sont susceptibles d'évoluer dans la zone de la Bergerie avec notamment la présence de chiens de protection. Pour ces derniers, les consignes sont les suivantes :
- Restez dans votre voiture si c'est le cas, sinon
  - Ne bougez pas le temps qu'ils vous identifient,
  - Restez calme,
  - Ne les menacez pas,
  - Ne les caressez pas
- Nota : les accès ① et ② peuvent être fermés par une barrière électrique (câble à ressort), à refermer après chaque passage pour éviter que les vaches n'aillent sur la piste.
- 1.11. Les « Accompagnants spectateurs » sont tolérés après information du Président ou du Vice-Président ou signalement sur le fichier partagé des intentions de venue.
- 1.12. L'invitation de pilotes extérieurs ne peut se faire que par note de service signée du président du CSA.

## 2. Consignes d'usage et Sécurité.

### 2.1. Attention :

- dès le milieu de l'après-midi, le soleil est dans l'axe de la piste et, en hivers, il est bas sur l'horizon : risque de perte des aéromodèles,
- le terrain est au nord d'une ligne à haute tension
- de nombreux arbres bordent la piste et les axes d'approche

2.2. La zone de catapultage ④ est réservée au décollage des planeurs à l'aide de catapulte. Les dispositifs au sol mis en place par certains membres doivent être respectés. Après le décollage de son aéromodèle, le pilote doit rejoindre le point pilote (repère ⑥). Les sandows doivent être rangés après la fin des vols.

- 2.3. Les **atterrissages** ont toujours **priorité sur les décollages**, les **pilotes doivent annoncer** leurs manœuvres à haute voix, c'est pourquoi les pilotes doivent rester groupés au point pilotes (repère ⑥). Les responsables du club déclinent toute responsabilité en cas d'abordage entre aéronefs.
- 2.4. Des barrières protectrices sont mises en place au niveau du point pilote, rester derrière si vous ne volez pas.
- 2.5. De nombreux planeurs exploitent le site de la Bergerie, certains sont de grande taille, et la recherche des ascendances se fait sur 360°, ce qui permet aussi de détecter les planeurs et remorqueur de Fayence, aussi nous comptons sur la bonne entente des pilotes présents pour se coordonner (plage horaire, secteurs de vol, ...) en bonne intelligence sans survoler à basse altitude les pilotes, les accompagnants et les parkings.
- 2.6. Afin de disposer d'un meilleur dégagement, les planeurs et les avions fins peuvent finaliser leur circuit d'approche par le sud en passant au-dessus de la ligne haute tension avant de virer en finale
- 2.7. Pendant l'évolution de votre modèle il est fortement déconseillé de se déplacer et ne jamais traverser la piste sans avoir averti les autres pilotes. Après votre atterrissage, dégager la piste le plus rapidement possible sur les côtés.
- 2.8. Seuls les aéromodèles de la catégorie A sont couverts par l'assurance du CSA Canjuers.
- 2.9. Les aéromodèles de catégorie B doivent être déclarés suivant la législation en vigueur et couverts par une assurance adaptée : FFAM, ....
- 2.10. les modèles équipés de turboréacteurs, pulsoréacteurs ou à gaz chaud ne peuvent pas évoluer sur le site de la Bergerie (risque d'incendie).
- 2.11. Si vous utiliser les bandes de fréquence 41 et 72 MHz, il est impératif de se signaler et de se coordonner avec les autres pilotes dans ce cas. Les écarts de fréquence entre chaque émetteur doivent être au minimum respectivement de 0,020 et 0,040 MHz.

### **IMPORTANT**

**L'emploi du feu est interdit toute l'année  
EN CAS DE DEPART DE FEU PREVENIR  
04 94 39 24 51 (Permanence POMPIERS)  
04 94 39 23 01 (Permanence PC TIRS)**

**La présence éventuelle d'engins suspects devra être signalée au PC TIRS**

Merci de votre compréhension et bons vols à tous.

Annexe

